

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le dix-huit décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Florence FAIS, Claude ORTOLLAND, Mme Marie-Claude CERANA, Jean-Louis DELBES, Antoinette PALMER, Thierry GALIFOT, Delphine DUMINI, Jérôme LOOSDREGT, Nicole JOULIA, Stéphanie MENGOLLI, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI
M. Robert COUPLAIX à Mme Marie-Claude CERANA
Mme Anne DALESSIO à Mme Florence FAIS
Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET à M. Pierre BARUZZI

Secrétaire de séance : Mme Florence FAIS

| Nombre de conseillers municipaux en exercice : | Date de la convocation : | Date d'affichage de la convocation : | Date d'affichage des délibérations : |
|--|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 22 | Vendredi 14 décembre 2018 | Vendredi 14 décembre 2018 | Vendredi 21 décembre 2018 |

1 – Décision modificative N°1 – Budget principal

Par délibération en date du 20 mars 2018, le Conseil municipal a adopté le budget général de la commune ainsi que ses budgets annexes.
Postérieurement à cette adoption, des ajustements comptables doivent être réalisés.
Il est ainsi proposé de prendre une décision modificative pour le budget principal.

Budget principal

| Section d'investissement | | | | | |
|---------------------------------|---------------|------------------------------------|-------------|-------------------------|------------------------|
| | Compte | Objet | BP | Proposition DM 1 | Crédits cumulés |
| Dépenses | 1641 | Emprunts et dettes assimilées | 443 301,21€ | +15 000,00€ | 458 301,21€ |
| Dépenses | 27638 | Autres immobilisations financières | 216 670,99€ | - 15 000,00€ | 201 670,99€ |

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications budgétaires présentées ci-dessus.

Décision : Adopté à l'unanimité

